



**COMPTE RENDU  
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Du 8 avril 2024 à 18h00**

PRESENTS: MM. MUFFAT Sophie, GEROUDET David, BAUD Mickaël, BAUD Nadine, GEROUDET Francis, FIGUEIRA-VALERIO Joaquim, RAMEL Benoît, VANSCHEEUWYCK Marie-Ange.

ABSENTE EXCUSEE : Mme CAVET Carole.

SECRETAIRE DE SÉANCE : Mme BAUD Nadine.

Madame la Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

**1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 18 MARS 2024**

Les membres du Conseil municipal approuvent le compte rendu à l'unanimité.

**2. FINANCES :**

❖ Comptes administratifs 2023 :

<b>COMMUNE</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>	<b>Résultat global</b>
Résultats reportés	116 957,61	159 111,35	276 068,96
Opérations de l'exercice	85 306,54	-3 882,39	81 424,15
<b>Résultats de clôture</b>	<b>202 264,15</b>	<b>155 228,96</b>	357 493,11
Restes à réaliser	0,00	24 182,68	24 182,68
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>202 264,15</b>	<b>179 411,64</b>	<b>381 675,79</b>

Le reste à réaliser de 2023 correspond à la réalisation de la route forestière du col de l'Ancrenaz en recette et à l'achat d'un vélo et d'une trottinette pour l'école en dépenses.

<b>EAU - ASSAINISSEMENT</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>	<b>Résultat global</b>
Résultats reportés	199 796,64	-321 117,00	- 121 320,36
Opérations de l'exercice	61 308,99	92 268,88	153 577,87
<b>Résultats de clôture</b>	<b>261 105,63</b>	<b>-228 848,12</b>	32 257,51
Restes à réaliser	0,00	221 500,00	221 500,00
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>261 105,63</b>	<b>-7 348,12</b>	<b>253 757,51</b>

Le reste à réaliser de 2023 correspond aux subventions du Département et de la Préfecture.

ZAC	Fonctionnement	Investissement	Résultat global
Résultats reportés	183 113,34	-92 566,27	90 547,07
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>183 113,34</b>	<b>-92 566,27</b>	<b>90 547,07</b>

Le vote s'effectue à main levée sans la présence de Madame le Maire.

Les 3 comptes administratifs des 3 budgets sont approuvés à l'unanimité.

❖ Affectation du résultat :

Notre capacité d'autofinancement sur la commune étant de 202 264,15 €, Madame le Maire propose de transférer 100 000 € de la section de fonctionnement à la section d'investissement pour participer aux financements des projets 2024. Le report de fonctionnement de 2023 sur le budget 2024 sera donc de 102 264,15 €.

L'affectation du résultat est approuvée à l'unanimité.

Notre capacité d'autofinancement sur le budget annexe de l'Eau et de l'Assainissement étant de 261 105,63 €, Madame le Maire propose de transférer 30 000 € de la section de fonctionnement à la section d'investissement pour participer aux financements des projets 2024. Le report de fonctionnement 2023 sur le budget 2024 sera donc de 231 105,63 €.

L'affectation du résultat est approuvée à l'unanimité.

Notre capacité d'autofinancement sur le budget annexe de la Zone du Village d'Arbroz étant de 183 113,34 €, Madame le Maire propose de transférer 92 566,27 € de la section de fonctionnement à la section d'investissement pour financer le déficit d'investissement. Le report de fonctionnement 2023 sur le budget 2024 sera donc de 90 547,07 €.

L'affectation du résultat est approuvée à l'unanimité.

❖ Comptes de gestion 2023 :

Les comptes de gestion étant identiques à ceux des comptes administratifs, les comptes de gestion sont approuvés à l'unanimité.

❖ Budget Primitif 2024 :

COMMUNE	Fonctionnement	Investissement
Dépenses réelles	520 000,00	429 502,00
Restes à réaliser 2023		498,00
Virement de la section d'investissement	100 000,00	
<b>Total dépenses cumulées</b>	<b>620 000,00</b>	<b>430 000,00</b>
Recettes réelles	517 735,85	150 090,36
Restes à réaliser 2023		24 680,68
Résultats reportés N-1	102 264,15	155 228,96
Virement de la section de fonctionnement		100 000,00
<b>Total recettes cumulées</b>	<b>620 000,00</b>	<b>430 000,00</b>

<b>EAU - ASSAINISSEMENT</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>
Dépenses réelles	177 000,00	189 651,88
Résultats reportés N-1		228 848,12
Opération d'ordre entre section	16 000,00	16 000,00
Virement de la section d'investissement	167 000,00	
<b>Total dépenses cumulées</b>	<b>360 000,00</b>	<b>434 500,00</b>
Recettes réelles	112 894,37	30 000,00
Restes à réaliser 2023		221 500,00
Résultats reportés N-1	231 105,63	
Opération d'ordre entre section	16 000,00	16 000,00
Virement de la section de fonctionnement		167 000,00
<b>Total recettes cumulées</b>	<b>360 000,00</b>	<b>434 500,00</b>

<b>ZAC</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>
Dépenses réelles		
Résultats reportés N-1		92 566,27
Opération d'ordre entre section	715 006,27	
Virement de la section d'investissement	415 540,80	
<b>Total dépenses cumulées</b>	<b>1 130 547,07</b>	<b>92 566,27</b>
Recettes réelles	1 040 000,00	92 566,27
Restes à réaliser 2023		
Résultats reportés N-1	90 547,07	
Opération d'ordre entre section		715 006,27
Virement de la section de fonctionnement		415 540,80
<b>Total recettes cumulées</b>	<b>1 130 547,07</b>	<b>1 223 113,34</b>

Les budgets primitifs 2024 sont approuvés à l'unanimité.

❖ Taxes communales :

Il est proposé de laisser les taux de taxe communales à l'identique par rapport à 2023 soit :

- Le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties : 19,85 %.
- Le taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties : 61,43 %
- Le taux de la taxe d'habitation : 15,00 %
- Majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 60,00 %

❖ Attribution des subventions :

Le Conseil Municipal procède à l'attribution des subventions de fonctionnement :

	2024
ENFANCE SPORTIVE VALLEE D'AULPS	390,00
APE COLLEGE DE SAINT JEAN D'AULPS	150,00
LOCOMOTIVE	140,00
APEI THONON ET CHABLAIS	100,00
TENNIS CLUB DE MORZINE	100,00
LA RUCHE MORZINE	75,00
SOCIETE ECONOMIE ALPESTRE (SEA) 74	60,00
<b>TOTAL</b>	<b>1 015,00</b>

Cette décision est approuvée à l'unanimité.

❖ Travaux voirie : versement d'un fonds de concours à la CCHC :

Madame le Maire rappelle que la Communauté de Communes du Haut-Chablais est compétente pour l'aménagement et l'entretien de la voirie d'intérêt communautaire conformément à ses statuts. Elle précise que des travaux de fonctionnement ont été effectués en 2023 sur la commune pour un montant de 25732,36 €.

Elle propose de verser à la CCHC un fonds de concours de 11 500 € pour l'ensemble de ces opérations, ce qui est possible dans la mesure où le montant de cette participation ne dépasse pas la part du financement assurée par la CCHC.

Cette décision est approuvée à l'unanimité.

**3. URBANISME :**

❖ ZAER

Madame le Maire présente les zones identifiées comme zones d'accélération pour le développement des énergies renouvelables ainsi que les arguments ayant conduit à ces propositions de zones.

Cette décision est approuvée à l'unanimité.

❖ Examen des dossiers en cours

Déclaration préalable :

SIGNATURE D'INTERIEUR    Rte des Rousalets    Créat. et agrandt ouverture    Accordé  
Mr MULLINS                      Route de la Mériver    Création abri voiture    En cours d'instruction

**4. QUESTIONS DIVERSES :**

- ❖ Mr TISSOT résident dans la ZAC a fait une demande à la mairie concernant les parcelles qui jouxtent son terrain en vue d'une acquisition.

Prochain conseil le 13 mai 2024 à 19h.

Madame le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 20h15.

Le Maire,  
Sophie MUFFAT



Le secrétaire,  
Nadine BAUD